



**Le Directeur Général**

M. Floréal PINOS	CFDT
M. Christian MIMAUULT	CGT
M. Patrice HERITIER	FO
M. Olivier THIBAUD	UNSA-ASF

Vedène, le 24 Juillet 2015

Réf. : DRH/SM/AS/VB N°15.125

**Objet : Préavis de grève**

Copies: DEX/DRE/CFE-CGC/affichage sur les lieux de travail

Messieurs les Délégués Syndicaux Centraux,

Vous avez déposé un préavis de grève national sur la période du 31 juillet au 02 août, ce préavis concerne l'ensemble des salariés.

Vous avez eu l'occasion de nous présenter l'ensemble de vos revendications au cours de la commission de dialogue social qui s'est tenue à Vedène ce vendredi 24 juillet.

Je peux vous assurer que je les ai toutes bien entendues. Je reste convaincu que seul le dialogue peut nous permettre de leur apporter des réponses, sous réserve que chacun prenne en compte à la fois les enjeux de la société et les attentes des salariés.

Je souhaite insister sur le fait qu'ASF a toujours su évoluer dans le cadre d'un dialogue social de qualité. J'en veux pour preuve les nombreux accords signés par une très large majorité d'organisations syndicales dont récemment l'accord d'intéressement.

Le travail de chacun des salariés permet à l'entreprise d'assurer le meilleur service aux clients, y compris sur les étapes estivales. Je n'exclus bien évidemment pas de faire des choix si les préavis venaient à être maintenus, notamment celui qui consisterait à réaffecter, sur d'autres activités, les deux cent cinquante jours-homme prévus ce week-end sur les étapes estivales, ce qui pourrait avoir un impact sur l'enveloppe d'intéressement associée.

 ASF  
74, allée de Beauport – CS 90304  
84278 Vedène Cedex  
Tél: +33 4 90 11 34 34 - Fax: +33 4 93 48 50 90  
[www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)



Il me paraît important de vous rappeler les engagements que je suis prêt à prendre en réponse à vos demandes, dans l'hypothèse où les préavis seraient retirés.

Par tous ces engagements repris en annexe, je souhaite réaffirmer ma conviction de faire évoluer ASF dans le cadre d'un dialogue social de qualité. L'ensemble de ces points seront mis en œuvre sous réserve de la levée des préavis de grève. Les conditions seront alors réunies pour permettre à la société de répondre à ses missions de service public, maintenir ses engagements de service clients tout en répondant aux attentes des salariés.

Je vous remercie de me faire part de votre décision avant le mardi 28 juillet à 17 heures. Dans l'hypothèse où les préavis seraient levés, une réunion avec les organisations syndicales sera organisée dans les meilleurs délais afin d'entériner ces engagements et en définir les modalités pratiques.

Veuillez agréer, Monsieur les Délégués Syndicaux Centraux, mes salutations respectueuses.

Sébastien MORANT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien MORANT', written over a horizontal line.

**Engagements de la Direction Générale sous réserve de la levée des préavis de grève sur la période du 31 juillet au 02 août:**

**Emploi**

- Recruter des CDI:
  - pour rajeunir la pyramide des âges,
  - à partir d'une réflexion sur la situation de chaque établissement;
- Poursuivre les recrutements de contrats de professionnalisation;
- Recruter des saisonniers, en application de nos accords d'entreprise, en fonction des besoins de chaque établissement;

**Négociations et dialogue social**


- Signature d'un avenant à l'accord CET qui permettrait, à tous les salariés désirant faire valoir un CET fin de carrière, d'anticiper les droits à congés payés et 13<sup>ème</sup> mois sans qu'aucune restriction ne soit apportée, au-delà de l'âge d'acquisition d'une retraite à taux plein, à l'abondement des droits acquis;
- Intégrer au plus tôt dans l'agenda social une négociation sur:
  - la qualité de vie et la santé au travail,
  - la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences: en cas d'accord, il se substituerait aux engagements unilatéraux actuellement en vigueur;
- Ne pas recourir à la dénonciation d'accords d'entreprise sans avoir cherché à négocier dans le cadre d'un planning établi au préalable avec les organisations syndicales;

**PC**

- Reprendre les discussions actuelles relatives à l'organisation des PC de la DRE Ouest Atlantique dans le cadre d'un avenant à la convention télécom avec un planning négocié avec les organisations syndicales ;

**Congés**

- Permettre à tous les salariés, dès l'année 2016, de bénéficier de 21 jours d'absence calendaires consécutifs pendant la période estivale sur les bases suivantes:
  - dans le cadre d'un planning de départs en congés sans période blanche,
  - 21 jours d'absence tous motifs d'absence confondus,
  - jusqu'à 3 week-ends maximum inclus dans cette période.



S MORANT